

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission des transports et de l'environnement

Rapport

Examen des orientations, des activités et de la gestion du
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Procès-verbal de la séance du 15 février 2010

et

Recommandations

Dépôt à l'Assemblée nationale :
N° 1241-20100428

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU LUNDI 15 FÉVRIER 2010	1
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES.....	1
AUDITION	2
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.....	2
REMARQUES FINALES.....	2

ANNEXES

- I. Ordre du jour
- II. Extrait du procès-verbal de la séance de travail du 17 juin 2009
 Extraits des procès-verbaux des comités directeurs des 4 juin, 22 septembre et
 15 décembre 2009
 Procès-verbal du comité directeur du 11 mars 2010
 Procès-verbaux des séances de travail du 15 février et 31 mars 2010
- III. Liste des documents déposés
- IV. Rapport

Séance du lundi 15 février 2010

Mandat : Examen des orientations, des activités et de la gestion du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (Décision de la Commission le 17 juin 2009)

Membres présents :

M^{me} Doyer (Matapédia), présidente

M. Boucher (Johnson)

M. Diamond (Maskinongé)

M. Drolet (Jean-Lesage)

M. Huot (Vanier)

M. Matte (Portneuf) en remplacement de M. Carrière (Chapleau)

M. McKay (L'Assomption), porte-parole de l'opposition officielle en matière de développement durable et d'environnement

M. Pigeon (Charlesbourg) en remplacement de M. Reid (Orford)

Témoin :

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement :

M^c Pierre Renaud, président

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 05, M^{me} Doyer (Matapédia) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M^{me} la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Huot (Vanier) et M. McKay (L'Assomption) font des remarques préliminaires.

AUDITIONBureau d'audiences publiques sur l'environnement

À 15 h 15, la Commission entend l'exposé du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

S'ensuit un échange entre la Commission et le représentant de l'organisme.

Avec la permission de M^{me} la présidente, M^e Renaud dépose les documents cotés CTE-039 et CTE-040 (annexe III).

L'échange se poursuit.

M. Pigeon (Charlesbourg) remplace M^{me} la présidente.

L'échange se poursuit.

M^{me} Doyer (Matapédia) reprend ses fonctions à la présidence.

L'échange se poursuit.

REMARQUES FINALES

M. McKay (L'Assomption) fait des remarques finales.

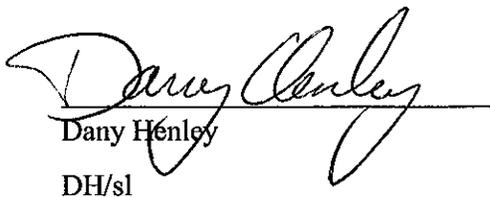
Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

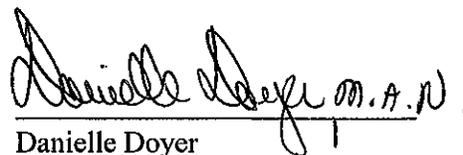
M. Huot (Vanier) fait des remarques finales.

À 18 h 02, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission suspend ses travaux quelques instants avant de se réunir en séance de travail.

Le secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,


Dany Héneloy
DH/sl


Danielle Doyer

Québec, le 15 février 2010

ANNEXE I

Ordre du jour



COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Examen des orientations, des activités, de la gestion et reddition de comptes
du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Le lundi 15 février 2010

Salle Louis-Joseph-Papineau

ORDRE DU JOUR

15 h 00 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

Représenté par : M^e Pierre Renaud, président et porte-parole
M. Pierre Fortin, vice-président
M. René Beaudet, secrétaire et directeur général
de l'administration et des communications

18 h 00 *Ajournement*

DH/sl

Québec, le 12 février 2010

ANNEXE II

**Extraits et procès-verbaux des séances de travail et des comités
directeurs**



TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Extrait du procès-verbal de la séance de travail du 17 juin 2009

2. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat de surveillance en vertu de l'article 294 et d'un mandat de reddition de comptes en vertu de l'article 293.1

M. Legault (Rousseau) propose la motion suivante :

QU'EN vertu de l'article 294 du Règlement, la Commission des transports et de l'environnement examine les orientations, les activités et la gestion du Bureau d'audience publique sur l'environnement et qu'elle se saisisse simultanément d'un mandat de reddition de comptes de cet organisme, en vertu de l'article 293.1.

Cette motion est adoptée à l'unanimité des membres de chaque groupe parlementaire.

M. Legault (Rousseau) propose la motion suivante :

QU'EN vertu de l'article 294 du Règlement, la Commission des transports et de l'environnement examine les orientations, les activités et la gestion de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik et qu'elle se saisisse simultanément d'un mandat de reddition de comptes de cet organisme, en vertu de l'article 293.1.

Cette motion est adoptée à l'unanimité des membres de chaque groupe parlementaire.

M. Legault (Rousseau) propose la motion suivante :

QU'EN vertu de l'article 294 du Règlement, la Commission des transports et de l'environnement examine les orientations, les activités et la gestion de la Commission des transports du Québec et qu'elle se saisisse simultanément d'un mandat de reddition de comptes de cet organisme, en vertu de l'article 293.1.

Cette motion est adoptée à l'unanimité des membres de chaque groupe parlementaire.

M. Legault (Rousseau) propose la motion suivante :

QU'EN vertu de l'article 294 du Règlement, la Commission des transports et de l'environnement examine les orientations, les activités et la gestion du Conseil d'experts sur les contributions d'assurance de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Cette motion est adoptée à l'unanimité des membres de chaque groupe parlementaire.

M. Legault (Rousseau) propose la motion suivante :

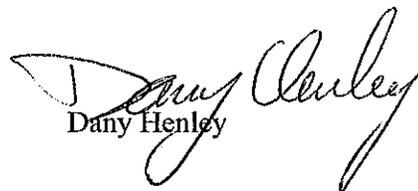
QUE la Commission des transports et de l'environnement délègue l'organisation de ces mandats à son comité directeur.

La motion est adoptée.

Il est convenu que ces mandats soient tous effectués au cours de la période des travaux parlementaires de l'automne 2009 et du printemps 2010, à raison de deux par période de travaux. Le comité directeur décidera ultérieurement quels organismes seront entendus à l'automne et au printemps.

Extrait certifié conforme

Le secrétaire de la Commission,


Dany Henley



TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Extrait du procès-verbal du comité directeur du 4 juin 2009

2. Mandat de surveillance d'organisme (art. 293.1 ou 294 du règlement)

M. le secrétaire rappelle qu'en vertu du nouvel article 293.1 du règlement découlant de la réforme parlementaire, la Commission doit entendre aux quatre ans certains organismes qui relèvent de la Commission.

M. le président propose que la Commission se saisisse d'un mandat de surveillance des organismes suivants : le Conseil d'experts sur les contributions d'assurance de la Société de l'assurance automobile du Québec, le Centre d'expertise hydrique et le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Madame la vice-présidente soulève la possibilité que la Commission étudie plutôt la Commission de la qualité de l'environnement Kativik ou la Commission des transports du Québec. M. le secrétaire avise le comité directeur que le Centre d'expertise hydrique n'est pas un organisme formellement soumis au pouvoir de surveillance et de contrôle de la Commission.

Il est convenu que le président et la vice-présidente consulteront les membres de leur formation politique quant à ces organismes et aviseront le secrétaire lorsqu'ils seront prêts à mettre ce point à l'ordre du jour d'une séance de travail.

Extrait certifié conforme

Le secrétaire de la Commission,


Dany Henley



TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

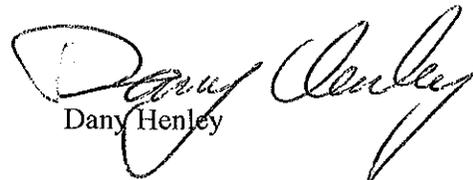
Extrait du procès-verbal du comité directeur du 22 septembre 2009

2. Mandat de surveillance d'organisme (art. 293.1 ou 294 du règlement)

M. le secrétaire rappelle les quatre organismes que la Commission a décidé d'entendre, en spécifiant que le mandat des membres du Conseil d'experts sur les contributions d'assurance de la Société de l'assurance automobile du Québec a pris fin en juin 2008. Il est convenu d'abandonner ce dernier mandat et de procéder, dès cet automne, aux mandats relatifs au Bureau d'audience publique sur l'environnement et à la Commission des transports. Le mandat sur la Commission de la qualité de l'environnement Kativik aura lieu à l'hiver 2010.

Extrait certifié conforme

Le secrétaire de la Commission,



Dany Henley



TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Extrait du procès-verbal du comité directeur du 15 décembre 2009

3. Mandats de surveillance du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et de la Commission des transports (art. 293.1 ou 294 du règlement)

Après discussion, il est convenu que des plages horaires soient réservées les lundis 1^{er} et 15 février 2010, afin de mener à bien ces mandats.

Pour chacun des mandats, une séance de travail sera tenue de 14 heures à 15 heures. L'audition publique de chaque organisme aura lieu de 15 heures à 18 heures et finalement, une séance de travail sera tenue de 18 heures à 18 h 30, afin de préparer le rapport de la Commission à la suite de l'audition de chaque organisme.

Dans l'éventualité où une seule journée était disponible pour ces 2 mandats, une séance de travail sera tenue de 13 heures à 14 h 30. L'audition publique du premier organisme aura lieu de 15 heures à 18 heures et celle du second, de 19 h 30 à 22 h 30. Une séance de travail, afin de préparer les rapports de la Commission à la suite des auditions, sera fixée ultérieurement.

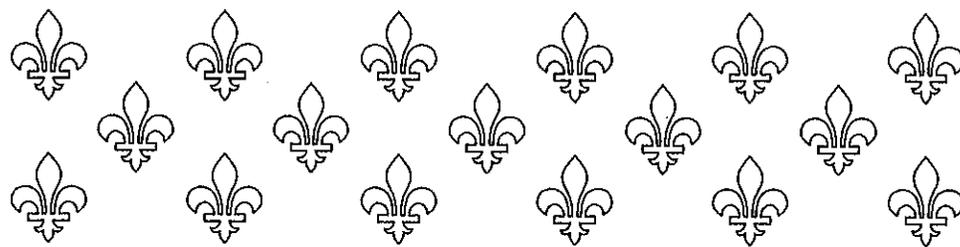
Après discussion, il est convenu de répartir les temps de parole des auditions publiques comme suit :

- 10 minutes pour les remarques préliminaires, réparties également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;
- 20 minutes pour les présentations des organismes;
- 2 heures 20 minutes d'échanges, réparties en 6 blocs de 20 minutes, suivis de 2 blocs de 10 minutes, en alternance; et
- 10 minutes pour les remarques finales, réparties également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition.

Extrait certifié conforme

Le secrétaire de la Commission,


Dany Henley



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission des transports et de l'environnement

Procès-verbal

de la réunion du comité directeur du 11 mars 2010

Analyser les projets de rapports rédigés suite aux auditions de la Commission des transports du Québec et du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

QUÉBEC

Réunion du jeudi 11 mars 2010

Mandat : Analyser les projets de rapports rédigés suite aux auditions de la Commission des transports du Québec et du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Membres présents :

M^{me} Doyer (Matapédia), présidente

M^{me} L'Écuyer (Pontiac), vice-présidente

M. Dany Henley, secrétaire de la Commission

Le comité directeur se réunit à 14 h 25 au bureau 1.53 de l'hôtel du Parlement.

1. Analyse du projet de rapport rédigé suite à l'audition de la Commission des transports du Québec

À la suite d'un examen du document, il est convenu ce qui suit :

- que le rapport, mentionné dans la première recommandation, parvienne à la Commission d'ici le 30 septembre 2010;
- que les cibles, mentionnées dans la dernière recommandation, soient en accord avec les principes reconnus de développement durable; et
- que les cibles, mentionnées dans la dernière recommandation, soient incluses dans le rapport annuel de l'organisme.

2. Analyse du projet de rapport rédigé suite à l'audition du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

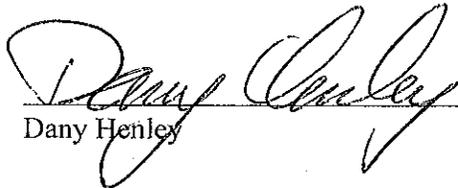
À la suite d'un examen du document, il est convenu ce qui suit :

- que les termes «poursuive ses efforts», mentionnés dans la deuxième recommandation, soient remplacés par des termes plus contraignants; et
- que les moyens utilisés, mentionnés dans la deuxième recommandation, soient adaptés aux différents types de mandats de l'organisme.

En terminant, il est convenu de rembourser les frais de déjeuner d'une réunion de travail, tenue en matinée aujourd'hui, au montant de 84,53 \$.

La réunion est levée à 14 h 50.

Le secrétaire de la Commission,



Dany Henley

La vice-présidente de la Commission,

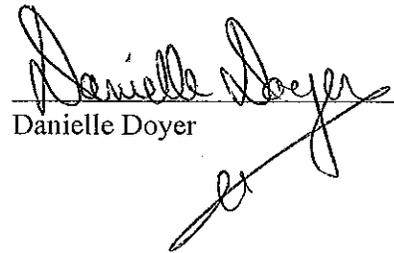


Charlotte L'Écuyer

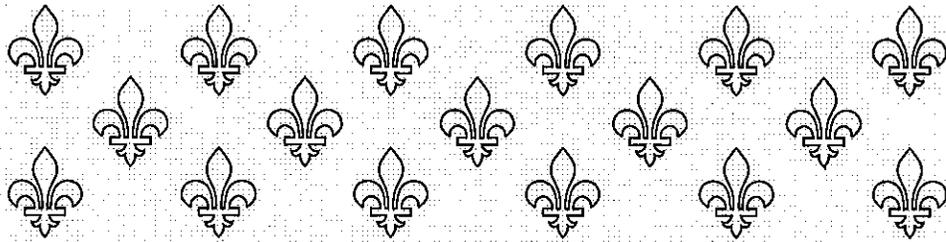
DH/mg

Québec, le 15 mars 2010

La présidente de la Commission,



Danielle Doyer



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission des transports et de l'environnement

Procès-verbal

de la séance de travail du 15 février 2010

Préparation de l'audition du Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement

QUÉBEC

Séance de travail du lundi 15 février 2010

Mandat : Préparation de l'audition du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Membres présents :

M^{me} Doyer (Matapédia), présidente

M. Boucher (Johnson)

M. Diamond (Maskinongé)

M. Drolet (Jean-Lesage)

M. Huot (Vanier)

M. Matte (Portneuf) en remplacement de M. Carrière (Chapleau)

M. McKay (L'Assomption), porte-parole de l'opposition officielle en matière de développement durable et d'environnement

M. Pigeon (Charlesbourg) en remplacement de M. Reid (Orford)

Autres personnes présentes :

M. Abdulkadir Abkey, conseiller politique, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

M. Richard L'Hérault, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M^{me} Sylvie Pigeon, conseillère politique, Service de recherche du Parti québécois

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 14 h 05, M^{me} Doyer (Matapédia) déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

M^{me} la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

Il est convenu de permettre à M. Abkey et M^{me} Pigeon d'assister à la séance de travail.

2. Préparation de l'audition du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

M^{me} la présidente présente les modalités de l'audition.

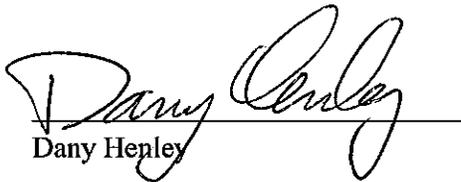
M. L'Hérault présente le document de soutien ainsi que la revue de presse.

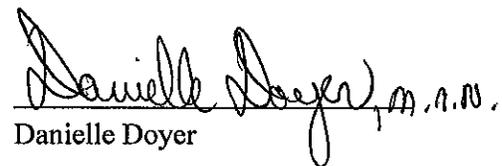
Une discussion d'engage.

À 15 h 00, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures, où elle se réunira en séance publique.

Le secrétaire de la Commission,

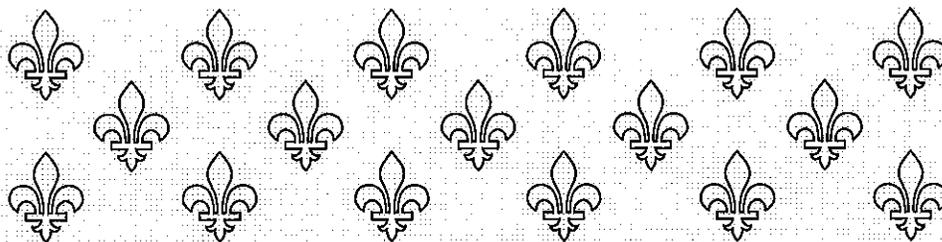
La présidente de la Commission,


Dany Henley


Danielle Doyer

DH/sl

Québec, le 15 février 2010



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission des transports et de l'environnement

Procès-verbal

de la séance de travail du 15 février 2010

Statuer sur les observations, conclusions et, s'il y a lieu, recommandations à la suite de l'audition du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Séance de travail du lundi 15 février 2010

Mandat : Statuer sur les observations, conclusions et, s'il y a lieu, recommandations à la suite de l'audition du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Membres présents :

M^{me} Doyer (Matapédia), présidente

M. Boucher (Johnson)

M. Diamond (Maskinongé)

M. Drolet (Jean-Lesage)

M. Huot (Vanier)

M. Matte (Portneuf) en remplacement de M. Carrière (Chapleau)

M. McKay (L'Assomption), porte-parole de l'opposition officielle en matière de développement durable et d'environnement

M. Pigeon (Charlesbourg) en remplacement de M. Reid (Orford)

Autres personnes présentes :

M. Abdulkadir Abkey, conseiller politique, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

M. Richard L'Hérault, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M^{me} Sylvie Pigeon, conseillère politique, Service de recherche du Parti québécois

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 18 h 05, M^{me} Doyer (Matapédia) déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

M^{me} la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

Il est convenu de permettre à M. Abkey et M^{me} Pigeon d'assister à la séance de travail.

2. Discussion des membres afin de déterminer les observations, conclusions et recommandations à la suite de l'audition du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission. Les thèmes abordés en termes d'observations, de conclusions et de recommandations sont les suivants :

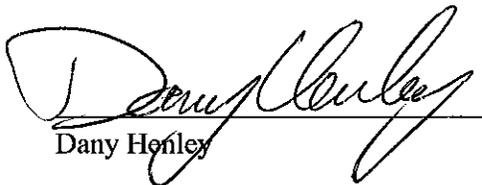
- La remise, par l'organisme, d'une liste des mandats d'enquêtes et d'audiences publiques effectués au cours des 4 dernières années;
- Le maintien d'un niveau de ressources nécessaire à la réalisation de ses mandats;
- La poursuite de ses efforts de diffusion et de participation interactive sur le web; et
- L'élaboration d'une évaluation plus scientifique du degré de satisfaction de sa clientèle.

Il est convenu que des observations, conclusions et recommandations feront partie du rapport que la Commission déposera. La rédaction de ce rapport sera confiée à M. L'Héroult ainsi qu'au comité directeur, pour être finalement présenté en séance de travail.

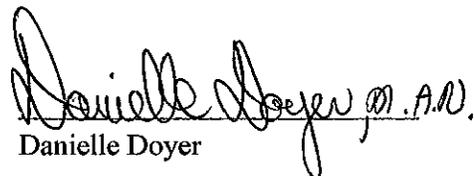
À 18 h 26, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mardi 16 février 2010, à 10 heures, où elle poursuivra un autre mandat.

Le secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,



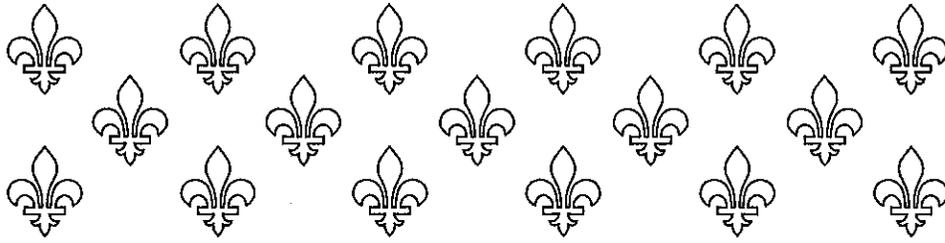
Dany Henley



Danielle Doyer

DH/sl

Québec, le 15 février 2010



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission des transports et de l'environnement

Procès-verbal

de la séance de travail du 31 mars 2010

Approbation des projets de rapport rédigés suite aux auditions
de la Commission des transports du Québec et du Bureau
d'audiences publiques sur l'environnement

QUÉBEC

Séance de travail du mercredi 31 mars 2010

Mandat : Approbation des projets de rapport rédigés suite aux auditions de la Commission des transports du Québec et du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Membres présents :

M^{me} Doyer (Matapédia), présidente

M^{me} L'Écuyer (Pontiac), vice-présidente

M. Bergeron (Verchères), porte-parole de l'opposition officielle en matière de transports, en remplacement de M. McKay (L'Assomption) pour la partie de la séance se rapportant à l'approbation du projet de rapport rédigé suite à l'audition de la Commission des transports du Québec

M. Carrière (Chapleau)

M. Diamond (Maskinongé)

M. Drolet (Jean-Lesage)

M. Huot (Vanier)

M. McKay (L'Assomption)

M. Ouellette (Chomedey)

M. Reid (Orford)

M. Villeneuve (Berthier)

Autres personnes présentes :

M^{me} Catherine Fisette, conseillère politique, Service de recherche du Parti québécois

M. Richard L'Hérault, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M^{me} Julie Paradis, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M^{me} Sylvie Pigeon, conseillère politique, Service de recherche du Parti québécois

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 18 h 38, M^{me} Doyer (Matapédia) déclare la séance ouverte.

1. Ouverture de la séance et présentation de l'ordre du jour

M^{me} la présidente rappelle l'objet de la séance et présente l'ordre du jour (annexe I).

Il est convenu de permettre à M. Bergeron (Verchères) de remplacer M. McKay (L'Assomption) pour la partie de la séance se rapportant à l'approbation du projet de rapport rédigé suite à l'audition de la Commission des transports du Québec.

Il est convenu de permettre à M^{mes} Fisette et Pigeon d'assister à la séance de travail.

À la demande de M^{me} L'Écuyer (Pontiac), il est convenu d'ajouter un quatrième point à l'ordre du jour : « Mandat d'initiative sur le parc national du Mont-Orford ».

2. Approbation du projet de rapport rédigé suite à l'audition de la Commission des transports du Québec

M^{me} Paradis présente le projet de rapport.

Introduction

Aucune modification n'est apportée à cette section.

Audition du président de la Commission des transports du Québec

Aucune modification n'est apportée à cette section.

Commentaires de la Commission des transports et de l'environnement

M. Bergeron (Verchères) propose ce qui suit :

- QUE les mots « Commission a » soient remplacés par les mots « CTQ affirme avoir » dans la troisième phrase du premier paragraphe de la sous-section 2.1 intitulée « L'utilisation des ressources humaines et informationnelles »; et
- QUE le mot « avoir » soit ajouté avant le mot « effectué » dans la troisième phrase du premier paragraphe de la sous-section 2.1 intitulée « L'utilisation des ressources humaines et informationnelles ».

Après discussion, cette proposition est adoptée.

M. Ouellette (Chomedey) propose ce qui suit :

- QUE le mot « tous » soit ajouté avant le mot « automatiquement » dans la deuxième phrase du troisième paragraphe de la sous-section 2.2 intitulée « Les activités de la Commission des transports du Québec »; et
- QUE le mot « aux » soit remplacé par les mots « à tous les » dans la cinquième phrase du troisième paragraphe de la sous-section 2.2 intitulée « Les activités de la Commission des transports du Québec ».

Après discussion, cette proposition est adoptée.

M. Bergeron (Verchères) propose ce qui suit :

- QUE les mots « sont satisfaits d'apprendre » soient remplacés par les mots « prennent acte » dans la première phrase du cinquième paragraphe de la sous-section 2.2 intitulée « Les activités de la Commission des transports du Québec »;
- QUE le mot « attribue » soit remplacé par les mots « qu'elle affirme attribuer » dans la première phrase du cinquième paragraphe de la sous-section 2.2 intitulée « Les activités de la Commission des transports du Québec »; et
- QUE la phrase suivante soit ajoutée à la fin du cinquième paragraphe de la sous-section 2.2 intitulée « Les activités de la Commission des transports du Québec » : « Malgré cette réponse, les députés demeurent préoccupés par la question ».

Après discussion, cette proposition est adoptée.

M. Bergeron propose que les mots « sur les mesures de même que » soient ajoutés à la suite du mot « néanmoins » dans la dernière phrase de la sous-section 2.3 intitulée « Les résultats stratégiques ».

Après discussion, cette proposition est adoptée.

Conclusions et recommandations

M. Bergeron (Verchères) propose que les mots « les coûts et l'échéancier » soient remplacés par les mots « les coûts, l'échéancier et le transfert d'expertise » dans la deuxième phrase du second paragraphe.

Après discussion, cette proposition est adoptée.

Une discussion s'engage quant à la première recommandation. Après discussion, il est convenu qu'elle soit libellée comme suit :

« QUE la Commission des transports du Québec fasse parvenir à la Commission des transports et de l'environnement, pour le 30 septembre 2010, un rapport contenant les informations suivantes :

Concernant les ressources informationnelles :

Un portrait de l'avancement du projet de système intégré de mission, contenant un historique du projet, un échéancier, les détails concernant les coûts et le transfert d'expertise ainsi qu'une présentation exhaustive du projet;

Concernant les décisions :

Un document expliquant en détail les résultats de la Commission en matière de décision, incluant celles qui ont été en appel, le contexte de ces appels ainsi que la ventilation des décisions en cette matière par secteur de transport, le tout sur un horizon comparatif de cinq ans;

Concernant le transport par taxi :

Un compte rendu des actions posées par la Commission dans le cadre de ses nouvelles responsabilités en ce qui concerne la détermination du nombre maximal de permis de taxis;

Concernant l'attribution des permis de transport adapté :

Un document :

- dressant le bilan des dossiers traités depuis la mise en vigueur de la loi;
- présentant l'information requise pour formuler une demande de permis;
- expliquant le processus décisionnel dont les critères utilisés par la Commission des transports du Québec pour déterminer les besoins en matière de transport adapté ainsi que ceux menant à l'attribution du permis.

Concernant les résultats de la Commission :

Un document contenant les mesures utilisées par la Commission pour évaluer l'atteinte des résultats ainsi qu'un état de la situation en ce qui concerne les quatre objectifs non atteints.»

M. Bergeron (Verchères) propose ce qui suit :

- QUE les mots « des indicateurs et » soient ajoutés avant les mots « des cibles » dans la phrase introduisant la dernière recommandation;
- QUE les mots « d'indicateurs et » soient ajoutés à la suite du mot « emploi » dans la première phrase de la dernière recommandation; et
- QUE les mots « ces indicateurs et » soient ajoutés à la suite du mot « indique » dans la deuxième phrase de la dernière recommandation.

Après discussion, cette proposition est adoptée.

Le rapport, amendé, est adopté.

3. Approbation du projet de rapport rédigé suite à l'audition du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

M. L'Hérault présente le projet de rapport.

Introduction

Une discussion s'engage.

M^{me} L'Écuyer (Pontiac) propose que le libellé de l'article 294 du Règlement de l'Assemblée nationale soit placé en note de bas de page.

Cette proposition est adoptée.

Audition du président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Aucune modification n'est apportée à cette section.

Commentaires de la Commission des transports et de l'environnement.

Une discussion s'engage.

Il est convenu ce qui suit :

- QUE le mot « Deç » soit remplacé par le mot « Les » dans la première phrase de la sous-section intitulée « La procédure d'évaluation environnementale »;
- QUE la phrase « Cette étape est souvent propice à un règlement » soit modifiée par la phrase « Pour certains dossiers, cette étape est propice à un règlement » dans la sous-section intitulée « La procédure d'évaluation environnementale »; et
- QUE la phrase « Par ailleurs, les dossiers non réglés peuvent se transformer en demande d'enquête et d'audience publique » soit modifiée par la phrase « Pour les autres, ce processus se poursuit par une demande d'enquête et d'audience publique » dans la sous-section intitulée « La procédure d'évaluation environnementale ».

Une discussion s'engage.

M. Ouellette (Chomedey) propose que le libellé de l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement soit placé en note de bas de page, relativement à la sous-section intitulée « La médiation environnementale ».

Après discussion, cette proposition est adoptée.

Une discussion s'engage.

M. Ouellette (Chomedey) propose que le libellé de la sous-section intitulée « Le suivi des projets adoptés par le Conseil des ministres » soit modifié pour « Le suivi des projets ».

Cette proposition est adoptée.

Une discussion s'engage.

Il est convenu d'ajouter les mots « et, selon lui » à la suite du mot « dissoute » dans la dernière phrase de la sous-section intitulée « Le suivi des projets ».

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

M. Huot (Vanier) suggère de remplacer les mots « des députés » par les mots « les députés » chaque fois que cela est approprié dans le texte.

Cette proposition est adoptée.

M. McKay (L'Assomption) rappelle aux membres de la Commission que M^e Pierre Renaud, président du BAPE, s'est engagé, lors de l'audition de l'organisme le 15 février 2010, à leur remettre la procédure de révocation des commissaires.

Il est convenu de corriger le titre de la sous-section intitulée « Le membres à temps plein et à temps partiel » par « Les membres à temps plein et à temps partiel ».

Il est convenu de remplacer les deux dernières phrases de la sous-section intitulée « Le degré de satisfaction des participants » par « De plus, les députés constatent que le BAPE n'évalue pas le degré de satisfaction de la clientèle face aux

rapports et avis qu'il produit. Ils estiment important que les méthodes d'évaluation du BAPE différencient l'appréciation du travail du BAPE de la satisfaction face aux projets sous étude ».

Conclusions et recommandations

Une discussion s'engage quant aux quatre recommandations. Après discussion, il est convenu qu'elles soient libellées comme suit :

- «1. QUE le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement fasse parvenir à la Commission des transports et de l'environnement, pour le 1^{er} juillet 2010, un rapport contenant les données suivantes :
 - Une liste des mandats d'enquête et d'audience publique des quatre dernières années.
 - Une liste des mandats qui ont été réglés avant la tenue d'audiences publiques.
 - La ventilation des ressources humaines (dont les commissaires à temps plein et à temps partiel) et financières utilisées pour chacun des mandats.
 - Le suivi accordé à ces mandats.
 - La description du rôle du commissaire ainsi que des éléments propres à l'évaluation de ses compétences.
2. QUE le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'assure de disposer d'un nombre suffisant de commissaires à temps partiel susceptibles de siéger aux commissions.
3. QUE le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement multiplie ses efforts pour mettre en place des moyens de diffusion et de participation interactive sur le Web ou faisant appel à d'autres technologies de l'information et des communications. Ces technologies et les moyens choisis devront être adaptés aux différents types de mandats sous la responsabilité du Bureau.
4. QUE le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'assure que sa méthode d'évaluation du degré de satisfaction de la clientèle permette de différencier l'appréciation du travail fait par le BAPE de la satisfaction face aux projets sous étude. De plus, que cette méthode permette d'évaluer la satisfaction de la clientèle face aux rapports et avis produits par le BAPE.»

Le rapport, amendé, est adopté.

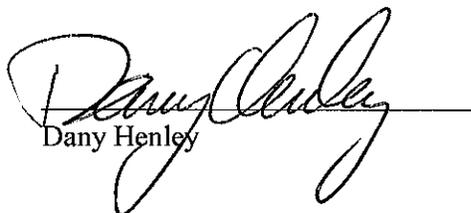
4. Mandat d'initiative sur le parc national du Mont-Orford

M^{me} L'Écuyer (Pontiac) propose que la Commission se prononce sur un éventuel mandat d'initiative visant la tenue, dans la circonscription d'Orford, de consultations particulières et auditions publiques relativement au projet de loi n° 90, Loi concernant le parc national du Mont-Orford.

Après discussion, il est convenu que chacun des membres y réfléchisse de son côté et que la Commission statue sur ce mandat lors d'une prochaine séance de travail.

À 21 h 01, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

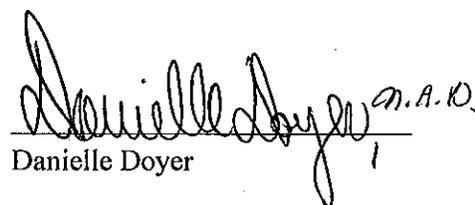
Le secrétaire de la Commission,



Dany Henley

DH/mg

La présidente de la Commission,



Danielle Doyer

Québec, le 31 mars 2010

ANNEXE I

Ordre du jour



TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission des transports et de l'environnement

SÉANCE DE TRAVAIL

Approbation des projets de rapport suite aux auditions de la Commission des transports du Québec et du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Le mercredi 31 mars 2010

Salle Louis-Joseph-Papineau

De 18 heures à 20 heures

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et présentation de l'ordre du jour
2. Approbation du projet de rapport, rédigé suite à l'audition de la Commission des transports du Québec
3. Approbation du projet de rapport, rédigé suite à l'audition du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
4. Mandat d'initiative sur la parc national du Mont-Orford
5. Levée de la séance

Québec, le 31 mars 2010

ANNEXE III

Liste des documents déposés

Liste des documents déposés

- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. [Liste des membres à temps plein du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement]. Non daté. 1 f. Déposé le 15 février 2010. CTE-039
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. [Liste des membres à temps partiel du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement]. Non daté. 2 f. Déposé le 15 février 2010. CTE-040

ANNEXE IV

Rapport



ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

Place aux citoyens

Examen des orientations,
des activités et
de la gestion du
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
(BAPE)

RAPPORT

AVRIL 2010



COMMISSION DES TRANSPORTS
ET DE L'ENVIRONNEMENT



assnat.qc.ca



ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

Place aux citoyens

Examen des orientations,
des activités et
de la gestion du
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
(BAPE)

RAPPORT

AVRIL 2010

COMMISSION DES TRANSPORTS
ET DE L'ENVIRONNEMENT



assnat.qc.ca

Publié par le Secrétariat des commissions
de l'Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-Le May
1035, des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission des transports et de l'environnement veuillez vous adresser au secrétaire de la Commission, M. Dany Henley à l'adresse indiquée ci-dessus ou encore par :

Téléphone : 418 643-2722

Télécopie : 418 643-0248

Courrier électronique : cte@assnat.qc.ca

Vous trouverez ce document dans la section « Travaux parlementaires » du site Internet de l'Assemblée nationale : www.assnat.qc.ca

ISBN: 978-2-550-58742-2 (Imprimé)

ISBN: 978-2-550-58743-9 (PDF)

DÉPÔT LÉGAL - BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC, avril 2010

LES MEMBRES ET LES COLLABORATEURS DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

La présidente

- M^{me} Danielle Doyer (Matapédia), à compter du 27 août 2009
- M. François Legault (Rousseau), jusqu'au 25 juin 2009

La vice-présidente

- M^{me} Charlotte L'Écuyer (Pontiac)

Les membres

- M. Étienne-Alexis Boucher (Johnson)
- M. Marc Carrière (Chapleau)
- M. Lucie Charlebois (Soulanges), jusqu'au 9 février 2010
- M. Jean-Paul Diamond (Maskinongé)
- M. André Drolet (Jean-Lesage), à compter du 9 février 2010
- M. Janvier Grondin (Beauce-Nord), à compter du 3 novembre 2009
- M. Patrick Huot (Vanier)
- M. Scott McKay (L'Assomption), porte-parole de l'opposition officielle en matière de développement durable et d'environnement
- M. Guy Ouellette (Chomedey)
- M. Marc Picard (Chutes-de-la-Chaudière), jusqu'au 3 novembre 2009
- M. Pierre Reid (Orford)
- M. André Villeneuve (Berthier)

Autres députés ayant participé

- M. Michel Matte (Portneuf)
- M. Michel Pigeon (Charlesbourg)

Secrétaire de la Commission

- M. Dany Henley

Agent de recherche

- M. Richard L'Hérault

Agentes de secrétariat

- M^{me} Stéphanie Labbé
- M^{me} Maude Gaudreault

TABLE DES MATIÈRES

<i>INTRODUCTION</i>	<i>1</i>
<i>1. AUDITION DU PRÉSIDENT DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT</i>	<i>1</i>
<i>2. COMMENTAIRES DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT</i>	<i>3</i>
<i>3. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS</i>	<i>5</i>

INTRODUCTION

Le Règlement de l'Assemblée nationale prévoit, à l'article 294¹, que chaque commission parlementaire examine annuellement les orientations, les activités et la gestion d'au moins un organisme public soumis à son pouvoir de surveillance. Le choix des organismes se fait par une motion adoptée à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire. C'est ainsi que la Commission des transports et de l'environnement a décidé de procéder à un mandat de surveillance du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Le 15 février 2010, la Commission des transports et de l'environnement a entendu le président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, monsieur Pierre Renaud, au sujet des orientations, des activités et de la gestion de l'organisation qu'il dirige. De manière générale, les membres de la Commission sont satisfaits des réponses données par le président du BAPE. Ils estiment que l'audition a permis de faire un examen adéquat des orientations, des activités et de la gestion du BAPE puisque cet organisme était en mesure de présenter des chiffres et des données pour appuyer les résultats obtenus. Il demeure néanmoins certains sujets pour lesquels plus d'information serait nécessaire. En conséquence, la Commission formule des recommandations visant à améliorer la reddition de comptes et le fonctionnement du BAPE.

1. AUDITION DU PRÉSIDENT DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

La mission

Pierre Renaud commence par rappeler que, à la création du BAPE en 1978, les parlementaires voulaient affirmer le droit des citoyens à l'information et à la consultation et leur permettre de participer aux décisions sur certains projets ayant une incidence sur leur environnement. Le BAPE relève de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Sa mission est d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable; ce qui englobe les aspects biophysiques, sociaux et environnementaux.

Un organisme consultatif

Le BAPE est un organisme strictement consultatif. Il examine les répercussions d'un projet et formule des avis qui sont transmis à la ministre qui les rendra publics dans le délai de 60 jours prévu par la loi. Les mandats du BAPE sont réalisés en vertu de deux lois : La Loi sur la qualité de l'environnement et La Loi sur la conservation du patrimoine naturel. Dans le cadre de la Loi sur la qualité de l'environnement, le BAPE peut recevoir un mandat administratif et un mandat d'enquête. La Loi sur la conservation du

¹ « Chaque commission examine annuellement les orientations, les activités et la gestion d'au moins un organisme public soumis à son pouvoir de surveillance.

Le choix des organismes se fait conformément à l'article 149. À défaut d'accord, la Commission de l'Assemblée nationale désigne les organismes qui seront entendus. »

patrimoine naturel prévoit de son côté qu'un processus de consultation publique peut être confié au BAPE, pour les projets d'aires protégées ou les projets éoliens, par exemple.

De nouvelles approches

Dernièrement, le BAPE a introduit deux nouvelles approches pour favoriser une meilleure participation des citoyens aux séances publiques. D'abord, en 2008-2009, un projet-pilote a permis de consacrer, dans une première partie des audiences, un segment particulier destiné aux échanges entre les citoyens, le promoteur et les personnes-ressources afin de trouver des pistes de bonification et des solutions susceptibles de favoriser un meilleur contexte d'insertion du projet. Puis, depuis septembre 2009, le BAPE expérimente la diffusion des séances publiques en mode vidéo sur le Web.

Les mandats

Le nombre de mandats que reçoit annuellement le BAPE dépend de deux facteurs : la quantité de projets soumis par des promoteurs et le nombre de projets ayant fait l'objet d'une demande d'audience publique par les citoyens. Au cours de l'année 2008-2009, le BAPE a reçu 20 mandats d'information pour lesquels il s'est vu confier 10 mandats d'audience et d'enquête. Les crédits autorisés ont été de près de 5,5 millions de dollars. Depuis les 31 dernières années, le BAPE a produit plus de 275 rapports d'enquête, d'audience et de médiation. Plus de 10 000 mémoires ont été présentés par plus de 100 000 participants.

Les membres et l'effectif

Le BAPE est composé de membres nommés par le gouvernement et appelés à conduire les enquêtes et les audiences publiques. Le président (M. Renaud) et le vice-président (M. Fortin), qui sont également membres, sont en fonction depuis l'automne 2007. Le BAPE dispose aussi d'une liste d'une trentaine de membres à temps partiel nommés par décret gouvernemental lorsque les besoins l'exigent². En 2008-2009, le nombre total d'employés était de 55. De plus, des outils ont été mis en place pour garantir une bonne gouvernance. Ainsi, tout le personnel du BAPE a adopté une déclaration de valeurs éthiques basée sur le respect, l'impartialité, l'équité et la vigilance. Les membres doivent également adhérer au Code de déontologie du BAPE, qui a été adopté en 1992 et révisé en 2009. Au début de chaque année, le président du BAPE demande aux membres de remettre une déclaration sur la nature de leurs intérêts financiers.

² La nomination des commissaires est prévue à l'article 6.2 de la Loi sur la qualité de l'environnement qui se lit comme suit : « Toutefois, lorsque l'expédition des affaires dont le bureau a la charge le requiert, le gouvernement peut nommer pour le temps et avec la rémunération qu'il détermine des membres additionnels. » Le nombre de commissaires n'est donc pas déterminé par la loi. De plus, conformément aux dispositions de l'article 2 des Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques, le président du BAPE désigne le membre qui doit agir à titre de responsable de la commission.

Le plan stratégique

Par ailleurs, le BAPE s'est donné un plan stratégique quinquennal pour la période 2008-2013. Il a également invité l'ensemble du personnel à s'exprimer sur un plan d'action de développement durable couvrant la même période.

Le président conclut en affirmant que le BAPE s'est distingué, au fil des ans, par la rigueur de sa gestion, sa façon d'être et le contenu de ses analyses. Il souligne que le BAPE s'est donné une approche structurée pour considérer dans ses analyses les préoccupations des citoyens et les répercussions des projets en fonction des principes de développement durable. Le président soutient que les commissions d'enquête bénéficient de toute l'indépendance requise pour agir en toute impartialité dans l'analyse qu'elles font des projets.

2. COMMENTAIRES DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

La procédure d'évaluation environnementale

Les députés souhaitent mieux comprendre la logistique et le processus d'évaluation environnementale du BAPE. M. Renaud explique que l'exercice commence par le dépôt d'un avis de projet par le promoteur à la ministre. Par la suite, la ministre rédige une directive qu'elle fera parvenir au promoteur pour qu'il puisse réaliser son analyse d'impact. Une fois que la ministre a analysé et accepté l'étude d'impact, elle demande au BAPE de tenir une séance d'information. Le BAPE mettra alors à la disposition de la population, pendant 45 jours, l'étude d'impact et toute la documentation relative au dossier. Puis, l'équipe des communications organise une séance d'information où le promoteur fait une présentation de son projet et répond aux questions des citoyens. Cette période d'information facilite la compréhension des propositions et augmente leur acceptabilité auprès de la population. Pour certains dossiers, cette étape est propice à un règlement. Pour les autres, ce processus se poursuit par une demande d'enquête et d'audience publique. Par la suite la commission d'enquête formée par le BAPE a quatre mois pour faire son analyse et remettre un rapport à la ministre, qui fera une recommandation au Conseil des ministres.

La médiation environnementale

Les parlementaires interrogent M. Renaud sur la nature de la médiation environnementale. Celui-ci répond qu'il s'agit d'un processus selon lequel, en vertu de l'article 6.3³ de la Loi sur la qualité de l'environnement, la ministre peut demander au BAPE de tenir une enquête et une médiation au lieu de tenir une enquête et une audience publique. Selon M. Renaud, le processus de médiation incite le promoteur et les citoyens à trouver un consensus sur un projet précis.

³ « Le Bureau a pour fonctions d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre et de faire rapport à ce dernier de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en a faite. Il doit tenir des audiences publiques dans les cas où le ministre le requiert. »

Le suivi des projets

Les membres de la Commission se demandent si le BAPE effectue un suivi des projets pour lesquels il donne des avis. M. Renaud répond que la mission du BAPE est de tenir un mandat d'enquête, d'audience publique et de médiation et qu'une fois son rapport remis à la ministre, la commission d'enquête est dissoute et, selon lui, le mandat est terminé et ne fait l'objet d'aucun suivi.

L'équipe d'analyse

La composition des équipes d'enquête et d'analyse du BAPE suscite des questions de la part des membres de la Commission des transports et de l'environnement. Le président du BAPE souligne d'abord que la plupart des équipes sont constituées de la façon suivante : de un à trois commissaires peuvent être délégués. Ils sont accompagnés d'une équipe composée de deux ou de trois experts, d'un chargé des communications et de deux spécialistes en logistique, donc en tout près d'une dizaine de personnes. Puis, la commission convoque les personnes-ressources à la première partie de l'audience publique afin de répondre aux questions des commissaires. La commission accorde ensuite trois ou quatre semaines aux citoyens pour préparer leurs mémoires. Enfin, ces mémoires seront présentés durant la deuxième partie de l'audience. Aucune personne-ressource n'est présente à cette étape.

Les membres à temps plein et à temps partiel

Les députés se demandent pourquoi sept membres du BAPE travaillent à temps plein alors que trente autres occupent des postes à temps partiel. Le président du BAPE explique qu'il existe une liste de membres à temps partiel qui sont nommés pour trois ans. Ils constituent une sorte de soupape de sûreté lorsque le BAPE doit mener de front plusieurs enquêtes. Les membres à temps partiel exercent d'autres emplois et ne coûtent rien à l'État lorsqu'ils ne sont pas affectés au BAPE.

Les membres de la Commission croient que le BAPE doit s'assurer d'avoir suffisamment de ressources pour être en mesure de remplir ses mandats. En réponse à une demande des députés, M. Renaud s'engage à déposer la liste des membres à temps plein où figure la durée du mandat de chacun, car il peut être de trois ou de cinq ans.

L'effectif

Les députés notent que le BAPE a un effectif autorisé de 65 équivalents temps complet (ETC), mais que depuis quelques années, l'effectif utilisé est toujours inférieur au nombre autorisé. M. Renaud confirme que, comme le nombre de dossiers a diminué ces dernières années, il a été possible de réduire le nombre d'ETC utilisés. Cependant, il est difficile de prévoir la charge de travail pour les prochaines années. C'est ainsi que le BAPE compte sur des employés contractuels pour subvenir aux besoins dans les périodes de forte activité.

La diffusion des audiences publiques

Les députés soulignent que des citoyens et des groupes désirent que les audiences du BAPE soient disponibles à plusieurs endroits simultanément, qu'elles jouissent d'une plus grande visibilité. À ce sujet, M. Renaud indique que le BAPE souhaite augmenter la diffusion vidéo et permettre aux citoyens de soumettre leurs questions par Internet à la commission. D'ailleurs, le BAPE est actuellement en train de faire l'évaluation de deux projets-pilotes vidéo. Les membres de la Commission des transports et de l'environnement estiment qu'il est important que le BAPE encourage et facilite la participation des citoyens en utilisant les technologies interactives reliées au Web.

Le degré de satisfaction des participants

Les membres de la Commission remarquent que trois des indicateurs du niveau de satisfaction des participants sont en hausse, mais que le taux de satisfaction relatif à l'indicateur « Faire preuve de considération et d'équité à votre égard » a diminué, passant de 82 % en 2007-2008 à 69 % en 2008-2009. M. Renaud croit que le degré de satisfaction est plutôt relié à la perception d'un projet lui-même qu'aux travaux du BAPE. Il convient que les sondages menés auprès des participants manquent peut-être de précision, qu'il faut distinguer le Bureau du projet en question. De plus, les députés constatent que le BAPE n'évalue pas le degré de satisfaction de la clientèle envers les projets sous étude. Ils estiment important que les méthodes d'évaluation du BAPE différencient l'appréciation du travail du BAPE de la satisfaction relative aux rapports et aux avis qu'il produit.

La consultation préalable

On demande à M. Renaud s'il a des suggestions à présenter pour améliorer la procédure actuelle d'enquête du BAPE. Selon lui, on devrait tenir des consultations préalables avec la population, c'est-à-dire, avant l'enquête du BAPE. Ces consultations permettraient de mieux expliquer le projet, et de l'adapter de façon convenable aux préoccupations et aux intérêts de la communauté, d'y apporter des modifications, ce qui faciliterait le travail du BAPE lorsqu'il formule ses recommandations.

3. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les membres de la Commission des transports et de l'environnement sont satisfaits des réponses données par le président du BAPE. L'audition a permis de mieux comprendre le rôle et le fonctionnement de cette organisation. L'audition a de plus été l'occasion de connaître les différentes responsabilités du BAPE et celles du gouvernement dans l'évaluation et l'approbation des projets ayant des incidences environnementales.

Il reste cependant certains points à éclaircir. Ainsi, la Commission recommande :

1. Que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement fasse parvenir à la Commission des transports et de l'environnement, pour le 1^{er} juillet 2010, un rapport contenant les données suivantes :

- **Une liste des mandats d'enquête et d'audience publique des quatre dernières années;
Une liste des mandats qui ont été réglés avant la tenue d'audiences publiques;**
- **La ventilation des ressources humaines (dont les commissaires à temps plein et à temps partiel) et financières utilisées pour chacun des mandats;**
- **Le suivi accordé à ces mandats;**
- **La description du rôle du commissaire ainsi que des éléments propres à l'évaluation de ses compétences.**

2. Que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'assure de disposer d'un nombre suffisant de commissaires à temps partiel susceptibles de siéger aux commissions.

3. Que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement multiplie ses efforts pour mettre en place des moyens de diffusion et de participation interactive sur le Web ou faisant appel à d'autres technologies de l'information et des communications. Ces technologies et les moyens choisis devront être adaptés aux différents types de mandats sous la responsabilité du Bureau.

4. Que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'assure que sa méthode d'évaluation du degré de satisfaction de la clientèle permet de différencier l'appréciation du travail fait par le BAPE de la satisfaction envers les projets sous étude. De plus, que cette méthode permette d'évaluer la satisfaction de la clientèle relative aux rapports et aux avis produits par le BAPE.

SECRÉTARIAT DES COMMISSIONS

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3^e étage, bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722
Télécopieur : 418 643-0248
sec.commissions@assnat.qc.ca

